

Appel à candidature Projet « Conte musical »

SAISON 2021-2022

Service : Actions éducatives, culturelles et sportives

Dossier suivi par : Alida LEVRAY, Vincent PORTILLA

Tél. : 02 32 43 00 43
direction.cri@bernaynormandie.fr

Réf : CUL/RCEM/03/21

A Bernay, le lundi 29 mars 2021

Résidence artistique pour un artiste compositeur, un artiste auteur et un artiste plasticien pour la création d'un conte musical

PROJET :

Dans le cadre du projet culturel de territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il a été décidé de créer un conte musical en 2020-2021 par la mise en résidence de 3 artistes (un compositeur, un écrivain/auteur et un plasticien). Au vu du succès remporté, un deuxième appel à projet a lieu pour la saison 2021-2022.

Le projet de résidence est porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et repose sur la pleine disponibilité pendant 4 semaines (réparties entre septembre 2021 et juin 2022 selon le calendrier) d'un trio composé d'un musicien-compositeur, un artiste-auteur et un artiste-plasticien. Pensée comme un projet novateur qui favorise la transversalité entre les différents arts, cette résidence a pour vocation de créer les conditions d'une rencontre entre les professionnels et les différents publics. Elle s'inscrit dans une **démarche à la fois pédagogique et culturelle** et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et le public. Il est à préciser que la résidence de création est par ailleurs associée à trois étapes : un temps de prise de contact, de réflexion et d'expérimentation ; un temps de création avec le public et un temps de restitution.

HISTORIQUE :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte depuis 4 ans, la production d'un conte musical à destination des scolaires et du tout public.

Projets déjà réalisés :

- 2017 : Le carnaval des animaux
- 2018 : Anna, Léo et le gros ours de l'armoire
- 2019 : La disparition du caïman bleu
- 2021 : création d'un conte musical (en cours de finalisation).

DONNEES TERRITORIALES :



L'Intercom Bernay Terres de Normandie est composée de 75 communes, compte plus de 56 000 habitants et s'étend sur une superficie de 916,9 km².

Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire de 2018 à 2019. Le projet s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et du projet social de territoire élaborés au deuxième semestre 2018. C'est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Les axes du projet culturel de territoire sont :

- AXE 1 : Développer la solidarité, le vivre ensemble, par la culture, le sport et la richesse associative ;
- AXE 2 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie ;
- AXE 3 : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.

Les objectifs du projet culturel de territoire :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population ;
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Fédérer la population autour d'un évènement local ;
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles ;

- Mailer le territoire autour d'esthétiques innovantes : les arts visuels et numériques, le spectacle vivant et les musiques actuelles (public prioritaire : les jeunes).

L'Intercom Bernay Terres de Normandie possède un réseau des écoles de musique et du Conservatoire avec 4 pôles d'enseignement musical situés à Brionne, Beaumont-le Roger, Serquigny, Bernay. Le réseau propose plus de 30 disciplines instrumentales différentes et est ouvert à toutes les esthétiques. L'équipe pédagogique qui compose ce réseau participe, suivant les projets, à la constitution de l'Ensemble Instrumental de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE :

La résidence est répartie sur trois périodes et dure environ 4 semaines :

- une semaine d'immersion (découverte du territoire, des publics et premiers contacts) ;

Lors de cette première semaine, les trois artistes (compositeur/auteur/plasticien) se rencontrent, font le choix d'un conte à travailler ensemble (détournement de conte déjà existant ou création), font la rencontre avec les différents publics et les enseignants. Période de création possible entre professionnels.

- deux semaines de création en présence du public (action culturelle : ateliers de conception et de « fabrication ») ;

Forts d'une première expérience du territoire, les résidents, en s'appuyant sur des dynamiques locales, associent les publics à leur démarche pour créer ainsi ensemble une œuvre commune. Ils les associent à la réalisation de leurs productions et à la préparation de la restitution finale.

- une semaine de restitution organisée sur deux périodes :

Une première étape aura lieu en décembre 2021 avec la mise en place d'un évènement (exposition/concert/lecture, la forme reste à définir). Le but de cette manifestation est de partager le travail artistique des artistes résidents avec le public, de faire connaissance. C'est une étape de médiation préparatoire, indispensable au projet.

Un temps de restitution final sur deux jours sera mis en place en mai-juin 2022 avec la diffusion du conte musical (4 représentations sur le territoire). Les résidents participent à ce temps de restitution qui valorise la démarche organisée.

OBJECTIFS :

- ❖ Culturels :
- ✓ Proposer aux familles et aux habitants une création originale et accessible à tous sous une forme originale : un conte musical ;
- ✓ Favoriser la transversalité entre les artistes résidents et l'ensemble instrumental composé de professeurs du réseau des écoles de musique ;
- ✓ Favoriser la promotion de la littérature jeunesse.

- ❖ Pédagogiques :
- ✓ Favoriser les échanges pédagogiques entre les artistes résidents et les différents publics, les inclure à des temps de création, créer du lien intergénérationnel;
- ✓ pour les élèves du Conservatoire/écoles de musique : échanges sur la création musicale, le métier de compositeur...
- ✓ pour les élèves du primaire : répondre au programme du cycle 3 (étude de contes) :
- ✓ pour le public ados : découvrir le principe de création en y participant
- ✓ pour les personnes âgées : échanger autour d'une œuvre de création

LES RESULTATS ATTENDUS :

L'artiste compositeur devra concevoir une œuvre musicale qui s'insérera au travail des 2 autres artistes. Cette œuvre sera jouée par l'Ensemble Instrumental de l'IBTN. Un contrat de cession de droits sera établi entre les artistes et l'IBTN. En parallèle, il se rendra disponible auprès des élèves musiciens du réseau afin de pouvoir échanger sur son métier, son parcours, son travail par exemple.

- ❖ L'instrumentation est libre excepté la harpe et le basson mais ne devra pas dépasser 10 musiciens.
- ❖ L'esthétique est libre. Plus de renseignements sur les pratiques enseignées dans le réseau seront fournies sur demande.

L'artiste auteur devra concevoir un récit détourné issu du répertoire des contes (classiques) en direction du tout public. L'étape de création se fera en commun avec les autres résidents, la participation des élèves de CM1-CM2, le public des maisons de retraite, le public adolescent. Pour les interventions auprès des mineurs, l'artiste devra fournir son bulletin n°3 du casier judiciaire. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie

L'artiste plasticien devra concevoir la mise en scène et la création de la partie visuelle du conte musical. L'étape de création se fera en commun avec les autres résidents et avec la participation du public (élèves, familles, centre de loisirs, pôle ados, maisons de retraite...). Plusieurs techniques de réalisation plastique et visuelle sont possibles : création numérique, théâtre d'ombres, arts plastiques... Le choix de la technique reste à l'appréciation de l'artiste. Pour les interventions auprès des mineurs, l'artiste devra fournir son bulletin n°3 du casier judiciaire. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en concertation avec l'Education Nationale.

RESUME DE LA DEMANDE :

Création d'un conte musical avec la collaboration de trois artistes (compositeur/auteur/plasticien), en lien avec le public (élèves des écoles de musique, public des maisons de retraite, des pôles ados, élèves du 3ème cycle de l'école élémentaire, etc.), afin que celui-ci soit restitué par des professionnels à destination du tout public (4 à 5 représentations). Date prévue de la restitution finale : mai-juin 2022 **La durée totale du conte (récitation comprise) ne devra pas excéder 45 mn.**

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste qui réside et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera signée en début de la résidence.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie met à disposition du trio en résidence un espace de travail équipé (internet, imprimante, etc.), un lieu de restauration pour les repas du midi, ainsi qu'un lieu d'hébergement pour toute la durée de la résidence. L'hébergement et la restauration ne dépasseront pas la somme de 4 250 € TTC pour les trois artistes en résidence.

Pour mener à bien son travail de résidence, les trois artistes bénéficieront:

- ❖ d'une indemnité de résidence d'un montant de 5 000 € TTC chacun, versée sur facture ou note d'honoraires. Cette somme pourrait être versée à chaque artiste, individuellement.
- ❖ d'une indemnité de déplacement, versée sur justificatifs d'un montant maximum de 500 € TTC par résident ;
- ❖ d'un budget de production d'un montant limité à 1 000 € TTC, alloué uniquement sur justificatifs avec l'accord préalable de l'Intercom, pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de la résidence, pour l'ensemble de trois résidents.

Nota bene : les résidents devront être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Plus spécifiquement, pour l'artiste compositeur :

La résidence d'artiste compositeur s'adresse aux compositeurs professionnels engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'artiste sélectionné disposera de plusieurs temps pour créer de la musique, rencontrer les autres artistes du projet et partager des temps d'échanges avec les élèves du réseau. L'Intercom mettra à sa disposition un espace de travail au sein du Conservatoire. Il aura en perspective un ou deux concerts sur le territoire pour donner une visibilité à son travail. **L'artiste devra disposer de son propre matériel.**

La salle de travail mise à disposition se situe au sein du Conservatoire à Bernay. Les conditions d'accueil se décrivent ainsi :

- ❖ Une salle de 30m² située dans le Conservatoire ;
- ❖ Possibilité d'échanger avec les musiciens de l'Ensemble Instrumental pendant les temps de la résidence ;
- ❖ Un accès à Internet

L'artiste pourrait travailler ainsi 6 jours/7 jours par semaine, s'il le souhaite.

Pour l'accueil de l'artiste plasticien :

La résidence d'artiste plasticien s'adresse aux artistes professionnels engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'artiste sélectionné disposera de plusieurs temps de création en lien avec les autres artistes résidents. Il partagera des temps d'échanges avec l'équipe de coordination.

L'Intercom mettra à sa disposition :

- ❖ Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- ❖ Un accès Internet, imprimante si besoin ;
- ❖ Un budget pour le matériel, celui-ci sera à partager avec les autres artistes en résidence, en fonction des besoins (1000 € TTC maximum).

Pour l'accueil de l'artiste auteur :

La résidence d'auteur s'adresse aux auteurs professionnels de la jeunesse engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'auteur sélectionné disposera de plusieurs temps de création en lien avec les autres artistes résidents, de temps d'atelier d'écriture avec les classes d'écoles élémentaires, maisons de retraite, Pôle ados retenus pour le projet.

L'Intercom mettra à sa disposition :

- ❖ Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- ❖ Accès internet, une imprimante si besoin ;

Toute la communication autour du projet sera prise en charge par l'IBTN.

SUIVI DU PROJET :

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires institutionnels. Pendant la résidence, les artistes résidents mettront en œuvre une dynamique d'échange et de découverte par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

Des temps d'échange et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels « les résidents » feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts. Tout au long de l'année, l'Intercom Bernay Terres de Normandie partage et valorise cette expérience.

Un comité de pilotage qui fera aussi office de jury sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le suivi du projet. Il sera composé des élus, des techniciens et des partenaires financiers.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES :

La finalité du projet est la création d'un conte musical. Les artistes céderont les droits d'exploitation de la création finale à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la diffusion et pour la communication autour de ce projet et cela dans le but du rayonnement culturel. La création finale doit être libre de droits de reproduction pour l'ensemble des actions de communication et de promotion menées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et par les partenaires de l'opération.

Les logos de différents partenaires doivent paraître sur tous les supports de communication.

CONDITIONS FINANCIERES :

Les artistes seront rémunérés selon l'indemnisation de résidence préalablement définie. Un ou plusieurs acomptes pourront être versés au départ et en cours du projet sur présentation d'une facture et d'un RIB, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le reste de la somme sera versée à la fin du projet sous présentation d'une facture.

PARTENAIRES :

La résidence d'artiste compositeur/auteur/plasticien est coordonnée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle est co-financée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires cosignataires de la convention pluriannuelle d'objectifs : la DRAC Normandie, la Région Normandie, Le Département de l'Eure, le Rectorat et l'Education Nationale.

EVALUATION :

Un bilan partagé sera réalisé à la fin de la résidence avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet. Un bilan écrit sera produit par les résidents et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers. L'évaluation de la résidence se fera en prenant en compte la satisfaction des publics participants ainsi que la qualité des outils de restitution.

MODALITES DE CANDIDATURE :

La résidence est ouverte à un trio d'artistes compositeur, auteur et plasticien. Les artistes peuvent présenter leur candidature séparément. Les trois professionnels doivent disposer chacun d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

La résidence d'artistes fait intervenir des artistes professionnels dont la démarche de création est reconnue et dotés d'une expérience de médiation auprès des publics. La reconnaissance de l'artiste plasticien auprès de la DRAC pourrait être un plus. Un agrément sera demandé auprès de l'éducation nationale pour intervenir auprès du public scolaire, selon le cas.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter :

- ✓ Une note d'intention de l'artiste présentant sa motivation ;
- ✓ Un C.V accompagné des diplômes ;
- ✓ Un texte de présentation du projet et de sa démarche artistique ;
- ✓ Un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment ;
- ✓ La fiche de renseignements complétée, datée et signée.

MODALITES DE SELECTION :

Le jury constitué du comité de pilotage sera sensible à:

- ❖ La pertinence du projet en adéquation avec le territoire et le public ciblé, ainsi qu'à la qualité des contenus ;
- ❖ L'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, de pédagogie et de communication ;
- ❖ La capacité à travailler en transversalité;
- ❖ L'expérience pédagogique auprès des scolaires et des différents publics ;
- ❖ La qualité de présentation des contenus ;

La sélection aura lieu entre le 24 et le 25 mai 2021. Elle sera effectuée par un jury. L'artiste sera sélectionné en fonction de la qualité de ses propositions musicales, de la singularité de sa démarche artistique et de son projet pédagogique. Le jury sera attentif aux liens que l'artiste établit entre sa démarche de composition et la notion de transversalité des arts. Les finalités de la résidence étant de favoriser le temps de création et les temps de restitution. Les candidats présélectionnés seront prévenus par mél puis invités à présenter leur projet devant le jury.

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury.

CALENDRIER :

Mars 2021-juin 2021 : appel à candidature

- ❖ 31 mars: lancement de l'appel à candidature
- ❖ 14 mai 2021: clôture de l'appel à candidature
- ❖ Du 17 mai au 28 mai : étude des candidatures
- ❖ 31 mai et 1 juin: entretiens avec le jury
- ❖ 4 juin : choix de l'équipe

Octobre-novembre 2021 : période de résidence commune aux 3 artistes.

- ❖ Période de création
- ❖ Prise de contact avec l'équipe pédagogique du réseau
- ❖ Prise de contact avec les élèves du réseau

Décembre 2021 : évènement autour des artistes résidents

- ❖ Proposition de diffusion des œuvres déjà créées par le compositeur par les ensembles instrumentaux du réseau. Exposition et lecture de textes.

Janvier-février 2022 :

- ❖ Etape de création
- ❖ Temps d'échange avec les élèves

Fin avril 2022 :

- ❖ Finalité du projet

Mai-juin 2022 :

- ❖ 4 représentations sur 2 jours. 2 lieux différents. Les artistes s'engagent à être présents lors des restitutions.

ENVOI DES DOSSIERS :

Les dossiers sont à envoyer **par voie postale avant le 14 mai 2021** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante et dans une enveloppe cachetée mentionnant les indications « **Projet Conte Musical** » et « **Ne pas ouvrir** » adressée à :

**M. Le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
39, rue de Picardie
27300 Bernay**

Ou par transfert de fichiers, adressé par courrier électronique :
musique.bernay@bernaynormandie.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

E-mail : musique.bernay@bernaynormandie.fr
Tél : 02.32.43.00.43

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Personne physique
- Personne morale
- Association/Compagnie

Nom:.....

Représenté par :.....

Nom:

Prénom :

Adresse:.....

Code postal:.....

Ville :

Pays :

Téléphone :.....

Fax :

E-mail :

Site internet :.....

Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :.....

Intervention en milieux scolaire :.....

Agrement Education Nationale :

- Oui
- Non

Profession :

Axes de recherche/ Thématique de votre travail.....

Pièces à fournir également:

- un *curriculum vitae* à jour faisant état des expériences, d'ateliers, rencontres et actions à destination de différents publics, (format pdf ou word) ;
- les éléments relatifs à votre statut professionnel ;
- un agrément de l'Education Nationale si intervention auprès des publics scolaires ;
- une description du projet artistique envisagé pendant la résidence, permettant d'apprécier sa nature et ses techniques de réalisation (format pdf ou word) ;
- une note d'intention présentant sa motivation pour le projet
- un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment

Fait à,

le.....

Signature